

### **En visioconférence ou consultation électronique le 17 octobre 2024**

Président : M. CALOUX Philippe,

Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice, DORAIN Serge et CHAMPEAUD Christophe

La Commission,

Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour pour préciser le point suivant étudié lors de sa réunion du 15 octobre 2024 tenue au siège de la LFNA à Puymoyen :

**Candidatures à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale » qui sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 9 novembre 2024 pour le Président de LIGUE et le Président Délégué de LIGUE**

De dire la décision telle qu'énoncée dans son PV n'étant pas de nature à influencer sur la validité des autres décisions, notamment la candidature à l'élection du Comité de Direction de la LFNA ou des autres postes de membres de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale »

Dans ce cadre,

Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts de la F.F.F.,

L'Assemblée Fédérale, hors élection ou révocation du Président de la F.F.F. et du Comité Exécutif, est composée notamment des délégations des Ligues régionales représentant les clubs à statut amateur,

Sont candidats à cette élection, pour chaque Ligue :

- le Président de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue) ;
- le Président Délégué de la Ligue régionale, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue)

Les suppléants devant ainsi être membres du Bureau de la Ligue, les candidats initialement proposés ne remplissant cette condition dans toutes les listes, la CRSOE apporte les modifications suivantes à son PV du 15 octobre 2024 :

### **Président de LIGUE :**

#### **LISTE GRENET François :**

Le Président de la Ligue Titulaire : GRENET François

Suppléant : **A désigner parmi les autres membres de la liste candidate à l'élection du Comité de Direction éligibles au Bureau de la LFNA**

Le Président Délégué de la Ligue Titulaire : BOUARD Gilles

Suppléant : **A désigner parmi les autres membres de la liste candidate à l'élection du Comité de Direction éligibles au Bureau de la LFNA**

## COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 17 OCTOBRE 2024 - ADDENDUM

PAGE 2/2

À la suite des vérifications réalisées par la CRSOE lors de sa réunion du 15 octobre 2024,  
Chaque candidat de la liste susmentionnée,  
Remplissant les conditions particulières stipulées en l'article 4 des Statuts de la F.F.F.,  
Ayant signé une déclaration sur l'honneur en ce sens,  
Est déclaré éligible au poste de suppléant du Président de la Ligue et de suppléant du Président Délégué de la Ligue.

La CRSOE invite M. GRENET représentant la liste « François GRENET » à désigner parmi les candidats au Comité de Direction dont la candidature a été régulièrement validée, les personnes désignées aux postes de suppléant du Président de la Ligue et de suppléant du Président Délégué de la Ligue.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la F.F.F., les Ligues régionales sont tenues d'adresser à la F.F.F., dans les 10 jours suivant leur Assemblée Générale, les noms et adresses des délégués et suppléants élus.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Philippe CALOUX



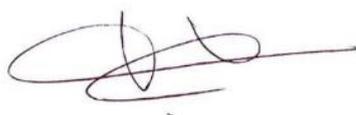
Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



CHAMPEAUD Christophe



DORAIN Serge

